



COP30
BRASIL
AMAZÔNIA
BELÉM 2025

**IRI-RDC A LA COP30 : STOPPER LA DEFORESTATION,
RESTAURER LA JUSTICE CLIMATIQUE**
Belém, Novembre 2025

DECLARATION CONJOINTE



La lutte contre la déforestation et la dégradation des sols est aujourd'hui reconnue à l'échelle mondiale comme une condition essentielle pour atteindre les objectifs climatiques. En tant que pays forestier majeur et signataire de la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres (2021), la République démocratique du Congo (RDC), aux côtés de plus de 140 autres nations, s'engage à stopper et inverser ces phénomènes d'ici 2030. La COP30, qui se tient à Belém do Pará, au Brésil, du 10 au 21 novembre 2025, précédée par la conférence des chefs d'Etats et des gouvernements sur le changement climatique, représente une étape décisive pour traduire ces engagements en actions concrètes. L'objectif n'est pas de signer un nouvel accord mais plutôt de soutenir les engagements en adoptant une nouvelle plage 2.0 après Glasgow.

De part le rôle crucial que jouent les forêts, les tourbières, les eaux du Bassin du Congo, où la RDC présente plus de 63%, la présence du gouvernement Congolais ne devra pas être figurative mais plutôt d'acteur majeur. Pour la RDC, ce rendez-vous constitue une opportunité stratégique de faire valoir le rôle central de ses forêts dans la régulation du climat mondial et de mobiliser un soutien accru pour une gestion durable de ses ressources naturelles.

L'Initiative Interreligieuse pour les Forêts Tropicales (IRI) en République Démocratique du Congo est une alliance interconfessionnelle réunissant des organisations des confessions religieuses, des peuples autochtones pygmées, de la société civile et des scientifiques. Elle affirme avec force que la protection des forêts et la défense des droits des communautés qui en dépendent sont à la fois une nécessité climatique et un impératif moral, spirituel et universel.

En République démocratique du Congo, où s'étend une partie essentielle du bassin du Congo, deuxième poumon vert de la planète et premier en séquestration de carbone, nous agissons aux côtés des décideurs et acteurs nationaux locaux pour promouvoir des solutions concrètes, enracinées dans les réalités du terrain et portées par les valeurs de justice sociale et de durabilité. Nos actions en RDC démontrent que des réponses efficaces existent. Mais pour qu'elles portent pleinement leurs fruits, elles doivent s'inscrire dans un cadre international cohérent et ambitieux.

33 ans après la conférence de Rio sur la terre ayant abouti à la signature des 3 conventions dites de Rio, 10 après la signature de l'accord de Paris, il est temps de passer aux actes en lieu et place les déclarations.

Pendant la trentième édition de la Conférence des Parties sur la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP30), l'IRI RDC appelle les États, en particulier les pays forestiers, cas de la RDC à prendre des mesures concrètes, ambitieuses et cohérentes pour stopper et inverser la déforestation et la dégradation des forêts tropicales.

C'est pourquoi nous appelons les pays participant à la COP30 à renouveler leur engagement et à adopter des mesures concrètes et affirmées pour mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts et inverser la tendance à travers les priorités ci-après :

1. Fixer au niveau national, des objectifs spécifiques et ambitieux en matière de déforestation et de dégradation, qui seront clairement énoncés dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN).

Les États adoptent des cibles précises en matière de déforestation et de dégradation, inscrites dans leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Concrètement, les pays devraient mettre en place des stratégies intégrées pour atteindre ces objectifs, en veillant à leur efficacité et à leur cohérence avec leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et d'autres axes de travail connexes, et promouvoir une stratégie forestière intégrée, aussi encore nécessaire au sein du système des Nations unies. Les objectifs de protection des forêts devraient également être fondés sur la nécessité d'assurer la connectivité des écosystèmes et la coopération transnationale ;

2. Reconnaître et soutenir le rôle des peuples autochtones et des communautés locales dans la protection des forêts tropicales, leur droit inhérent à l'autodétermination, leur héritage culturel inestimable et leurs connaissances traditionnelles, et intégrer ces principes dans tous les aspects des stratégies de protection des forêts tropicales. Concrètement, cet engagement devrait impliquer :

- La pleine reconnaissance de leurs droits fonciers, notamment en élargissant la reconnaissance et la protection officielles de leurs territoires traditionnels et en respectant le droit au consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) dans toutes les décisions foncières qui les concernent, y compris en adhérant à l'engagement intergouvernemental sur le régime foncier facilité par le Partenariat des leaders pour les forêts et le climat (FCLP).

- La protection des défenseurs des droits humains environnementaux, avec des mesures concrètes pour garantir leur sécurité.
- La reconnaissance et la prise en compte des savoirs endogènes dans les politiques nationales et internationales ;
- La participation active aux négociations climatiques et aux processus nationaux et locaux, avec des mécanismes pour influencer les futures COP.
- Le renforcement de l'engagement des donateurs en faveur des droits fonciers et forestiers et du rôle de gardiens des forêts, avec un appui financier et politique accru pour la mise en valeur des Concessions forestières des communautés locales (CFCL) ;

3. Mobiliser des financements équitables et accessibles

: Les Etats s'engagent à financer des objectifs ambitieux via des mécanismes comme le Fonds permanent pour la préservation des forêts tropicales ou Tropical Forests Forever Facility (TFFF), en veillant à ce que les communautés locales reçoivent directement une part substantielle des ressources. Ces financements doivent éviter les dérives du greenwashing, la financiarisation de la nature et l'endettement des pays forestiers, tout en s'alignant sur les principes d'investissement sans déforestation. Les Etats mettent en place des mécanismes simplifiés d'accès à ces différents fonds par les communautés locales et les peuples autochtones ;

4. Accompagner le processus d'opérationnalisation des mécanismes financiers portés par les peuples autochtones et communautés locales en vue d'un accès direct au financement dans le cadre de la mise en œuvre de Plan Simple de gestion des forêts de communautés locales ;

5. Éliminer progressivement les combustibles fossiles et autres moteurs de déforestation

: Les États réaffirment leur volonté d'abandonner les énergies fossiles, en particulier lorsqu'elles menacent directement les forêts tropicales. Ils réorientent les subventions de manière équitable et s'attaquent aux autres causes de déforestation, comme l'exploitation minière et l'agriculture non durable. Une transition juste vers les énergies renouvelables est essentielle, avec des normes strictes garantissant la compatibilité entre extraction minière, protection des forêts et respect des droits humains ;

6. Assurer une transition rapide et équitable vers une production énergétique 100 % renouvelable, tout en mettant en place des mesures de soutien concrètes pour garantir une transition juste pour les travailleurs et pour les communautés particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique ;

7. Soutenir les économies forestières durables : Les gouvernements investissent dans les moyens de subsistance liés à la forêt et les activités économiques qui respectent les écosystèmes. Ils créent un environnement favorable à l'épanouissement de ces économies, en valorisant l'autodétermination et les savoirs autochtones comme piliers des solutions durables.

Ces engagements exigent un leadership visionnaire, de l'audace et une volonté collective de répondre aux défis de notre époque. L'IRI réaffirme son engagement à collaborer avec tous les acteurs qui partagent cette vision d'un avenir juste, durable et respectueux des forêts tropicales.